



République Française  
Département du Puy-de-Dôme

Tél. 04 73 83 73 70  
Fax 04 73 79 76 02  
mairie@pontduchateau.fr

CS 90002 63430 Pont-du-Château

Nos Réf.: SL/FD

Affaire suivie par : Frédéric DURAND, DGA Vie locale

Le 15 mai 2018

**Mesdames et Messieurs**  
**Les Parents d'élèves**  
**Directeurs et enseignants**  
**Agents et animateurs périscolaires**

**OBJET : rythmes scolaires**

Madame, Monsieur,

En juin dernier, le décret dit « Blanquer » a relancé le débat sur les rythmes scolaires, en autorisant un retour à la semaine de 4 jours pour les communes le souhaitant, après avis des conseils d'écoles.

Pour des raisons essentiellement financières, certaines communes n'avaient pas attendu la publication du décret pour annoncer un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée suivante. Mais à Pont-du-Château comme dans la majorité des communes, compte tenu de la publication tardive du décret, l'organisation du temps scolaire en vigueur en 2016-2017 avait été reconduite en 2017-2018.

Pour autant, toute modification ou adaptation future n'était pas exclue. Dans cette éventualité, la municipalité a souhaité s'appuyer sur une large concertation qui, à partir de la rentrée 2017, s'est déroulée jusqu'à la fin de l'année, en associant tous les acteurs et partenaires de l'école : directeurs d'écoles et enseignants, parents d'élèves individuellement ainsi que leurs associations et délégués élus, personnels communaux...

Les résultats de cette concertation ont montré une importante diversité de points de vue. Après les avoir analysés et croisés avec l'avis du comité de suivi et d'évaluation du Projet Educatif Territorial (PEDT), les études scientifiques - celles des chronologistes en particulier, les argumentaires développés par les différentes organisations de parents ou de professionnels de l'éducation, etc., la municipalité s'est positionnée en faveur d'un maintien de la semaine 4,5 jours, organisation de droit commun depuis 2013, et pour améliorer sans bouleverser l'organisation actuelle, elle a envisagé :

- un allongement de la matinée de classe (+ ¼ d'h) et de la pause méridienne (+ ¼ d'h),
- une plus grande régularité des horaires l'après-midi,
- et enfin un regroupement des Nouvelles activités périscolaires sur un après-midi (en alternance entre le groupe scolaire du Parc d'une part et les groupes Cassin et Alix d'autre part).

Cette proposition et celle d'un retour à la semaine de 4 jours ont été soumises au vote des conseils d'école fin janvier début février. Au vu des suffrages partagés, la municipalité a décidé de maintenir sa position, sans ambiguïté sur les objectifs poursuivis :

- respecter les rythmes d'apprentissage des enfants ;
- permettre à tous les enfants, notamment les plus défavorisés, d'accéder à des activités périscolaires gratuites et diversifiées.

C'est le sens de la délibération du Conseil municipal en date du 23 mars 2018 (*compte rendu disponible sur le site Internet de la commune, rubrique « La Mairie » / onglet « Le Conseil municipal »*) et de la proposition soumise dans la foulée à Monsieur Philippe TIQUET, Directeur académique des services de l'Education nationale.

Par courrier du 19 avril, celui-ci nous a répondu que le cadre réglementaire ne lui permettait pas de réserver une suite favorable à notre proposition, du fait que les conseils d'écoles ne s'étaient pas prononcés majoritairement en sa faveur (2 « pour » et 4 « contre »).

Nous avons réitéré notre demande, réexpliquant qu'il s'agissait de maintenir une certaine STABILITE (y compris pour les parents qui n'auraient pas nécessairement à réorganiser leurs vies familiales et professionnelles), tout en AMELIORANT ce qui pouvait l'être, et de poursuivre la dynamique engagée depuis plusieurs années, dans l'intérêt des enfants, avec la mise en œuvre de la semaine de 4,5 jours et du Projet Educatif Territorial.

Les services de l'Inspection académique nous ont confirmé le refus de notre proposition le 7 mai dernier, précisant que « l'organisation actuelle, arrêtée en septembre 2017 pour 3 ans, restait en vigueur ».

Ainsi, vous trouverez ci-joint les emplois du temps pour l'année scolaire 2018-2019.

J'exprimerai pour conclure plusieurs regrets quant à cette question qui nous a mobilisés pendant plusieurs mois :

- tout d'abord celui de ne pas pouvoir mettre en œuvre une proposition qui apportait de réelles améliorations à l'organisation actuelle ;
- ensuite que les rythmes éducatifs et l'organisation du temps scolaire dans l'Ecole de la République ne soient pas harmonisés pour l'ensemble du territoire national et qu'aucune évaluation sérieuse ne soit possible en raison des réformes ou dérogations incessantes ;
- enfin que le débat suscité par le dernier décret ait altéré le climat de sérénité et de confiance qui se renforçait, dans la mise en œuvre du PEDT notamment, entre les différents acteurs et partenaires de l'Ecole.

Je compte dès lors sur le discernement de chacun pour qu'ensemble nous puissions continuer à œuvrer en faveur de l'Ecole publique, avec pour seules motivations l'intérêt général et celui des enfants.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

 Le Maire,  
**René VINZIO**